

Des boules de poison retrouvées disséminées dans un lotissement

Sur des talus, les trottoirs mais aussi dans le jardin d'une maison, autant de lieux où des boulettes de Témik, un puissant pesticide, ont été retrouvées à Zudausques. Dans le village, et plus particulièrement chemin des Taillettes, on s'inquiète du danger que la présence d'un tel produit fait courir aux habitants.

PAR AÏCHA NOUI
saintomer@lavoixdunord.fr

ZUDAUSQUES. C'est un poison qui ne laisse aucune chance aux personnes entrant en contact direct avec lui, le Témik, un puissant pesticide interdit en France depuis 2003. Reconnaisable par ses petits grains noirs, sa présence a été détectée sur des talus, dans un jardin, sur le trottoir, par les habitants du chemin de la Taillette à Zudausques. Dans le quartier, dire que l'inquiétude grandit, c'est un euphémisme. Un couple, Ingrid Dupont et Christophe Magnier, a porté plainte auprès de la brigade de gendarmerie après la mort de leur chat, retrouvé sous les roues de leur voiture le 9 février. « Le chat est décédé par intoxication au Témik, mis en évidence lors de l'autopsie », est-il inscrit sur le rapport de la vétérinaire. Le couple a tracté dans toute la cité ce week-end pour alerter les habitants sur le danger de ce pesticide. « Au-delà de la mort de notre chat, si on fait tout ce randam, c'est pour éviter qu'il y ait un drame avec des enfants, et dans le lotissement, il y en a beaucoup », signale Christophe Magnier. Au moins quatre boulettes confectionnées avec du Témik ont été retrouvées « après la mort de notre chat, glisse-t-il, ému. Il y en avait trois devant chez nous, et une sur le talus du voisin. »

MORTEL

Ce qui a davantage saisi chemin de la Taillette, c'est une boulette découverte dans le jardin non clôturé d'un habitant. « Non seulement, ils en mettent sur la voie pu-



Le couple a découvert plusieurs boulettes de Témik sur la voie publique de ce lotissement familial et alerté par tracts.

blique mais aussi dans les maisons des particuliers. C'est très dangereux, autant pour les humains que pour les animaux », souligne Ingrid Dupont. « C'est assez incompréhensible, renchérit son compagnon, car on a des gamins qui jouent partout dans le village, sur les talus, dans les bas-côtés. C'est les vacances, le moindre enfant qui va toucher ça sera en danger. »

“ En 2020, il y a eu sept chats et deux chiens morts à cause d'un empoisonnement au Témik. Notre quartier est clairement ciblé. ”

Comme indiqué dans nos colonnes en 2018, « les spécialistes estiment qu'un enfant ou un adulte qui toucherait ce poison et qui mettrait ses doigts à la bouche pourrait mourir en quelques secondes ».

PSYCHOSE

Il y a eu des précédents dans le lotissement en 2018 et, surtout, en 2020. « Cette année-là, il y a eu sept chats et deux chiens morts à cause d'un empoisonnement au Témik. Notre quartier est clairement ciblé, abonde le couple. Ça fait cinq ans que quelqu'un met ce poison dans notre rue. »

Le maire Didier Bée a, de son côté, déposé une main courante chez les gendarmes. « C'est lâche et irresponsable », dit-il, s'inquiétant lui aussi pour les enfants de sa commune. « C'est un vrai danger ». La compagnie de gendarmerie a ouvert une enquête, « on prend ces faits très au sérieux », indique le capitaine Pierre-Félix Martin. ■

Le Témik, un danger pour l'homme et le milieu naturel

L'interdiction du Témik – utilisé en agriculture par le passé – remonte à 2003. Les stocks devraient être totalement écoulés ou détruits depuis le 30 juin 2004. Mais des particuliers parviennent toujours à s'en procurer et l'utilisent notamment contre les chiens et chats divaguant sur la voie publique. « C'est malheureusement un phénomène que l'on retrouve dans beaucoup de communes rurales », souligne Didier Bée, maire de Zudausques. Dans le village, un sentier de promenade aménagé par le parc

naturel régional, se trouvant à l'arrière du chemin de la Taillette, est lui aussi ciblé : il est arrivé que des boulettes de Témik y soient retrouvées. En 2018, un chien y avait été empoisonné. « C'est un produit d'une efficacité redoutable pour tuer, dénonce Luc Barbier chargé de mission au parc. C'est surprenant

qu'il y ait encore ce produit-là, sans doute des gens qui avaient encore du stock. C'est irresponsable ! »

LOURDES SANCTIONS PÉNALES

Il dénonce aussi « les effets dévastateurs sur le milieu naturel » et sur la faune, notamment « chez les rapaces, dont la plupart sont protégés. C'est pour ça qu'en 1971, on avait aussi interdit le DDT, un insecticide avec un impact trop important sur la faune. » L'usage du Témik est strictement interdit, un délit pouvant entraîner de lourdes sanctions pénales. ■ A. N.



SUR NOTRE SITE
Ce reportage est également à voir en vidéo sur lavoixdunord.fr, onglet Saint-Omer.



La boulette de poison se confond avec la végétation.